

OBJET

Date : 11 avril 2022

Présents : Mesdames les Professeures Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Pierre MERVILLE, Igor SIBON* et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Caroline GRONNIER, Fanny PELLUARD-NEHME et Claire ROUBAUD, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON et Emmanuel RICHARD, Monsieur Etienne DELAMARRE, Messieurs Grégoire BARREAU et Hugo LALLEMAND, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé).

Excusés : Messieurs les Professeurs Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ et Pierre DUFFAU, Mesdames les Docteurs Aurélie RUET et Brigitte LLANAS, Messieurs Thomas FOURCANS et Lucas EDOUARD, Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle Aquitaine), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

7 de ces membres ont donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

En début de séance, Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil du décès de Madame Alix BIRABEN, étudiante de 3^{ème} année, survenu le 8 avril 2022, à l'âge de 22 ans.

Une manifestation de recueillement sera organisée le mercredi 20 avril 2022 à 18 heures, salle Henri Bricaud - Bâtiment AD.

Une cellule de soutien est mise en place. Les étudiants désirant bénéficier d'un soutien psychologique peuvent s'adresser à la cellule CUMP du Centre Hospitalier Charles Perrens, joignable au **05 56 56 31 47**. Une écoute attentive et professionnelle leur sera dédiée.

Cette information a été communiquée aux étudiants ce jour par voie électronique.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil d'observer une minute de silence en la mémoire d'Alix.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance 14 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>.

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- [Arrêté du 7 mars 2022 \(J.O. du 27 mars 2022\) portant désignation de membres au Conseil national des universités pour les disciplines de santé.](#)

- [Arrêté du 10 mars 2022 \(J.O. du 19 mars 2022\) fixant les obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants des personnels enseignants de médecine générale.](#)

- [Arrêté du 23 mars 2022 \(J.O. du 7 avril 2022\) fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation.](#)

- Ministère des Solidarités et de la Santé

- [Arrêté du 11 mars 2022 \(J.O. du 16 mars 2022\) modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique](#)

- [Décret n° 2022-439 du 28 mars 2022 \(J.O. du 29 mars 2022\) relatif à l'échelonnement indiciaire des membres du corps des sages-femmes des hôpitaux de la fonction publique hospitalière et des emplois fonctionnels en maïeutique de certains établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique](#)

- Premier Ministre

- [Arrêté du 4 avril 2022 \(J.O. du 6 avril 2022\) relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt « Bioclusters »](#)

- [Arrêté du 4 avril 2022 \(J.O. du 6 avril 2022\) relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Instituts Hospitalo-Universitaires IHU3 Édition 2022 »](#)

3. Informations

➤ Elections du Collège Sciences de la Santé 2022

Monsieur le Doyen informe le Conseil du prochain renouvellement des membres du Conseil du Collège Sciences de la Santé pour une durée de 4 ans.

Le scrutin se déroulera du **lundi 9 mai 2022 à 9 heures au mercredi 11 mai 2022 à 17 heures** par voie dématérialisée et sans interruption.

Le nombre de sièges à pourvoir pour le Conseil du Collège Sciences de la Santé est de :

Professeurs des universités et personnels assimilés (Collège A)	Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés (Collège B)	Personnels BIATSS (Collège C)
8	8	6

Les listes électorales seront affichées à compter du mardi 19 avril 2022 et consultables sur le site internet de l'Université de Bordeaux.

Le dépôt des candidatures et professions de foi est obligatoire et sera ouvert du lundi 11 avril 2022 à 9 heures au vendredi 22 avril 2022 à 17 heures.

Les listes de candidats pour le Collège Sciences de la Santé devront être déposées sur rendez-vous de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'adresse suivante :

146, rue Léo Saignat
Site Carreire – Bâtiment AD – 1^{er} étage
33076 BORDEAUX Cedex
Adresse mail de contact : college.sante@u-bordeaux.fr

Les candidatures déposées ne pourront plus être modifiées ou retirées après la clôture du dépôt. Le recours aux procurations est exclu et la diffusion de tracts interdite dans les salles de cours et les amphithéâtres.

Chaque électeur recevra au plus tard le vendredi 22 avril 2022 ainsi que le jour du scrutin, via son adresse mail institutionnelle, une notice d'information détaillant les modalités de vote et contenant leur identifiant.

Le dépouillement sera organisé le mercredi 11 mai 2022 à 17 heures 30.

Les résultats du scrutin seront quant à eux proclamés dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales.

Les informations relatives au renouvellement des représentants des personnels dans les collèges de formation sont disponibles sur le site internet de l'Université de Bordeaux à l'adresse suivante :

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/L-universite-de-Bordeaux/Elections/Elections-dans-les-colleges-de-formation>

L'arrêté portant organisation des élections figurera en annexe du présent compte-rendu.

➤ Avancement au choix de grade et d'échelon PU-PH et MCU-PH

Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil l'ouverture de la campagne d'avancement au choix de grade et d'échelon des PU-PH et MCU-PH.

Il précise qu'à la différence des autres années, le dépôt des candidatures doit être effectué uniquement sur le portail GALAXIE. Les personnes n'ayant pas déposé leur dossier d'avancement dans cette application ne pourront être éligibles à l'avancement.

Le calendrier mis en place est le suivant :

Du 12 avril 2022 au 28 avril 2022	Ouverture de l'application GALAXIE-ELECTRA pour l'enregistrement des dossiers de candidature. <u>Les candidats doivent impérativement adresser une copie de leur dossier par voie électronique à l'UFR pour délibération lors de la séance du 9 mai 2022.</u>
Du 2 mai 2022 au 13 mai 2022	Saisie des avis des Conseils d'UFR
A partir du 16 mai 2022	Désignation des rapporteurs par les sections de CNU
24 juin 2022	Date limite de réunion des sections de CNU
1 ^{er} juillet 2022	Date limite de saisie des propositions de promotion et des avis des sections de CNU Une fois les classements saisis par les sections de CNU, le nombre de promus sera définitivement arrêté lors de l'injection dans l'application dédiée des contingents validés en interministériels.
Dès injection des contingents définitifs	Prise de connaissance des résultats par les candidats et les établissements.
Décembre 2022	Date limite de prise des actes d'avancement de grade par les établissements.

Les rapporteurs désignés pour l'étude de ces dossiers au sein de l'UFR sont les suivants :

- Pour les dossiers relatifs à l'avancement des PU-PH : Mesdames les Professeures Sandrine DABERNAT, Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE et Monsieur le Professeur Éric DOBREMEZ, assistés de Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS et Pierre MERVILLE ;

- Pour les dossiers relatifs à l'avancement des MCU-PH : Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF et Emmanuel RICHARD, assistés de Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS et Pierre MERVILLE.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil une grille d'évaluation pour l'étude des dossiers reprenant les critères demandés (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Le service RH nous a fait part, à posteriori de cette séance, des informations suivantes :

- *Prolongation du service de dépôt des candidatures sur l'application GALAXIE-ELECTRA jusqu'au 3 mai 2022 ;*
- *Saisie des avis des Conseils d'UFR : du 13 au 18 mai 2022.*

➤ Cérémonie de remise des diplômes 2022

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que la cérémonie de remise des diplômes sera organisée le 29 juin 2022.

Les modalités d'organisation restent encore à définir et seront précisées ultérieurement.

➤ Droits universitaires d'inscription de base pour 2022-2023

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil du gel des droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2022-2023 et ce, pour la 4^{ème} année consécutive (cf. communiqué de presse en date du 17 mars 2022).

Les droits d'inscription pour la rentrée universitaire prochaine s'élèveront à :

- 170 € pour la licence ;
- 243 € pour le master ;
- 380 € pour le doctorat.

➤ Examens et consignes sanitaires

Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil que, tel que précisé par le Ministère, il n'y a, à ce jour, aucune mesure particulière concernant le Covid et les examens et concours.

➤ Analyse de l'arrêté du 21 décembre 2021

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'une analyse de l'application de l'[arrêté du 21 décembre 2021](#) portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé nous a été communiquée.

Le stage d'initiation en soins infirmiers d'une durée obligatoire de 4 semaines à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier, avec une initiation aux principes de l'hygiène hospitalière est confirmé par ce document.

La durée de celui-ci est actuellement de 2 semaines et nous rencontrons déjà des problèmes pour trouver des terrains de stages. Il a donc été décidé que ces 2 semaines seraient complétées par une formation théorique incluse dans la nouvelle UE « Soins et Hygiène ».

Nous conserverions ainsi les 2 semaines de stages existantes et apporterions, par le biais de cette formation, les notions que les étudiants auraient eu à acquérir après les 4 semaines de stages.

Monsieur le Doyen souhaite également évoquer avec les membres du Conseil la question du nombre de redoublement autorisé durant le 1^{er} cycle des études de médecine.

En effet, actuellement, les étudiants ont la possibilité de redoubler, de manière illimitée, leurs années de 1^{er} cycle.

La durée maximale concernant le 2^{ème} cycle des études de médecine est désormais fixée à 7 années avec une limite de 3 redoublements par année.

Cet arrêté nous permet de prévoir une limitation du nombre de redoublements pour le 1^{er} cycle notamment « *sur des considérations pédagogiques telles que l'insuffisance de résultats, les absences non justifiées ou en fixant un nombre minimum d'UE à valider. Chaque redoublement est subordonné à un avis favorable du jury* ».

Monsieur le Doyen fait la proposition suivante : permettre aux étudiants de pouvoir tripler leurs années de 1^{er} cycle et d'avoir éventuellement la possibilité de faire une 4^{ème} année, sur proposition d'une commission pédagogique locale, constituée du responsable d'année, du Doyen et du Vice-Doyen, qui se prononcerait, après entretien, sur l'éventualité d'accorder une 4^{ème} année à l'étudiant.

Monsieur le Doyen précise que ce sujet fera l'objet d'une discussion et d'un vote ultérieur.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Retour sur les Epreuves Classantes Nationales préparatoires (ECNp)

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des résultats, pour la Faculté de Médecine de Bordeaux, aux ECN préparatoires qui se sont déroulées du 21 au 24 mars 2022. Une analyse statistique a été communiquée à chaque UFR.

Ainsi, pour la Faculté de Médecine de Bordeaux, les résultats sont les suivants :

	Moyenne UFR de Bordeaux	Moyenne nationale
Questions isolées (QI)	11.86	11.09
Dossiers progressifs (DP)	13.86	13.26
Lecture Critique d'Article (LCA)	12.92	12.37
Note finale	13.37	12.74

En ce qui concerne le classement, 9 de nos étudiants se situent parmi les 100 premiers et seulement 11 n'ont pas obtenu la moyenne de 10/20.

➤ Passerelles pour les titulaires de diplômes anglais

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne étant intervenu le 1^{er} février 2020 et, bien que prévoyant une transition allant jusqu'au 31 décembre de cette même année, ne permet pas de considérer les diplômes obtenus à compter du 1^{er} janvier 2021 au Royaume-Uni comme étant des diplômes de l'Union Européenne. Les étudiants concernés sont alors considérés comme extra-communautaires. Les diplômes délivrés avant le Brexit sont, quant à eux, considérés comme recevables.

➤ Création d'un 2^{ème} cycle des études de médecine dans les Antilles et en Guyane et d'un PASS individualisé à Orléans

- Monsieur le Doyen annonce aux membres du Conseil la création d'un 2^{ème} cycle des études de médecine dans les Antilles et en Guyane à partir de la rentrée universitaire 2023.

Les derniers étudiants issus de ces territoires d'Outre-Mer seront accueillis à la rentrée universitaire 2022-2023. A compter de la rentrée 2023-2024, les demandes de transfert ou de dérogation deviendront exceptionnelles pour ces étudiants.

- Monsieur le Doyen informe également les membres du Conseil de la création d'un CHU à Orléans, pour lequel nous n'avons pas de détails à ce jour.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Création de l'UFR de Toulouse

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la création d'une UFR Santé à Toulouse en date du 5 avril 2022. La direction de celle-ci sera assurée par le Professeur Philippe POMAR, ancien Doyen d'odontologie. Les Facultés de Médecine Toulouse-Purpan et Toulouse-Rangueil disparaissent au profit d'un département de médecine dirigé par Madame la Professeure Odile RAUZY, qui intègre également la Conférence des Doyens de Médecine.

➤ Statuts HU : compléments

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil du complément d'informations transmis par Monsieur VICENTE concernant les supports de postes en odontologie suite à la parution des textes relatifs aux statuts des personnels hospitalo-universitaires (*cf. pièce jointe*).

➤ Juridiction disciplinaire pour les HU et PAMG

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la nomination, pour 3 ans, des membres de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels hospitalo-universitaires des Centres Hospitaliers Universitaires et des personnels enseignants de médecine générale.

Madame Catherine MOREAU, conseillère d'Etat, est nommée en qualité de Présidente de cette juridiction disciplinaire et Madame Marie-Laure COQUELET en qualité de Présidente suppléante.

Sont nommés également en tant que membres de cette formation :

- Madame Marie-Laure COQUELET, professeure des universités, agrégée de droit privé et de sciences criminelles, à l'université Paris-Panthéon-Assas : membre titulaire,
- Madame Isabelle ROUSSEL, inspectrice générale honoraire de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : membre titulaire,
- Madame Isabelle DAURIAC, professeure agrégée des universités en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Cité : membre titulaire,
- Monsieur Stéphane ELSHOUD, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) : membre suppléant,
- Madame Marie-Laure MOQUET ANGER, professeure des universités à l'université Rennes I : membre suppléant,
- Monsieur Olivier RENAUDIE, professeur des universités en droit public à l'université Paris I : membre suppléant.

➤ Surnombre

Monsieur le Doyen souhaite apporter une précision, suite au dernier Conseil d'UFR, concernant l'application des nouvelles dispositions relatives à l'acquisition du titre d'ancien chef de clinique des universités – assistant hospitalier (CCU-AH) et, en particulier, concernant les obligations de surnombre.

Il convient de distinguer :

- les périodes de congés dont ont bénéficié les chefs de clinique avant l'entrée en vigueur du décret du 13 décembre 2021, soit avant le 16 décembre 2021 ;
- les périodes de congés dont bénéficient ou bénéficieront les chefs de clinique depuis l'entrée en vigueur du décret du 13 décembre 2021.

Aussi, à condition que la période de congé ne soit pas définitivement révolue, les CCU-AH ayant débuté un congé de maternité ou de paternité antérieurement à l'entrée en vigueur du décret peuvent bénéficier des facilités offertes par [l'article 90 du décret du 13 décembre 2021](#).

Dès lors que le congé a pris fin avant l'entrée en vigueur du décret, s'appliquent les dispositions de l'[article 26-5 du décret du 24 février 1984](#). L'intéressé doit accomplir une période de surnombre d'une durée correspondante à son congé de maternité ou de paternité.

➤ Honoraires pédagogiques pour les Praticiens Agréés Maîtres de Stages des Universités (PAMSU)

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la réception, à postériori, des annexes de l'instruction ministérielle concernant les honoraires pédagogiques des PAMSU (*cf pièces jointes*).

Il rappelle que l'agrément des MSU est géré par l'UFR pour les stages de 2^{ème} cycle et par l'Agence Régionale de la Santé pour le 3^{ème} cycle.

➤ Remplacement du Centre National d'Appui (CNA)

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'une circulaire ministérielle est parue concernant le remplacement du Centre National d'Appui à la qualité de vie des étudiants en santé (CNA).

Le centre national d'appui avait été mis en place en juillet 2019 par le Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour faire face à l'urgence et à la détresse des étudiants en santé.

Suite à la communication des ministres en date du 18 mai 2021, une vigilance avait été mise en place permettant de mettre fin à des situations inacceptables de maltraitance, de harcèlement et de violences morales et sexuelles rencontrées par les étudiants en santé.

En prenant appui sur l'existant et l'expérience acquise, la réflexion des groupes de travail pilotés par les 2 ministères a permis d'établir qu'un dispositif sur le terrain, plus transparent et plus accessible s'avérerait encore plus opérationnel. Aussi, le niveau de traitement de ces dossiers doit être prioritairement local.

L'adresse générique : soutien@cna.sante.fr et la plateforme d'écoute téléphonique accessible au **0 800 724 900** sont maintenues.

Ces coordonnées seront mentionnées dans les livrets d'enseignement.

Des correspondants privilégiés à la DGESIP et la DGOS seront en appui des établissements pour le traitement des situations remontées par les établissements ou via les services de soutien cités ci-dessus.

Une remontée des situations devra être effectuée par les établissements tous les 2 mois en mentionnant :

- le nombre de situations liées à la qualité de vie des étudiants en santé connues ou gérées par l'établissement,
- l'état d'avancement des situations pour lesquelles les ministères nous ont saisies,
- l'état d'avancement des situations transmises par le CNA suite à un signalement auprès de la plateforme téléphonique ou via l'adresse générique.

Une mission IGAS/IGAESR se rendra sur Bordeaux le 21 avril et le 3 mai 2022 pour faire le point sur les actions mises en place localement tant au niveau de l'Université que du CHU.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE précise qu'il a été inauguré cette année le séminaire concernant les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) pour les étudiants de 3^{ème} année.

Il précise que ce séminaire devra être plutôt orienté vers l'écoute des victimes et la souffrance psychologique pour les organisations futures. Il serait également bénéfique de l'étendre aux autres étudiants de santé (odontologie, pharmacie, maïeutique).

Les élus étudiants informent les membres du Conseil que ce séminaire a été plutôt mal vécu par une grande partie des étudiants, en particulier à cause de propos inadaptés. Une réflexion et une meilleure préparation en amont permettraient d'éviter ce genre de situation. Ils précisent qu'ils souhaitent mettre en place des sondages afin de faire remonter les différents problèmes rencontrés ou les améliorations à apporter.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise que ce séminaire sera reconduit mais de manière plus adaptée aux étudiants et aux différentes situations. Une formation destinée aux enseignants pourrait également être un plus.

➤ Accueil des étudiants déplacés d'Ukraine

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil la synthèse transmise par Monsieur VICENTE, Directeur de l'AUFEMO, concernant l'accueil des « étudiants déplacés d'Ukraine » et bénéficiant de la protection temporaire (cf pièce jointe).

➤ Lancement de l'appel à projets de recherche en « pédopsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » et en « soins palliatifs »

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil du lancement de la campagne 2022 des appels à projets de recherche en « psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et de recherche » et en « soins palliatifs ».

Il précise aux membres du Conseil que cette information a été relayée auprès des disciplines concernées.

➤ Charte relative aux Maîtres de Stages des Universités (MSU)

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH présente aux membres du Conseil la charte des MSU relative au 3^{ème} cycle des études de médecine (cf. pièce jointe).

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil la validation de ce document pour la partie médecine générale dans un premier temps.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

4. Demande de subvention Carabins de Bordeaux – Projet Tog'ether

Monsieur le Doyen donne la parole aux étudiants de l'association afin de présenter leur projet aux membres du Conseil (cf pièce jointe).

Le projet Tog'Ether est un projet de solidarité internationale encouragé par deux associations :

- Les Carabins de Bordeaux, une association d'étudiants en médecine qui donne une meilleure visibilité au projet auprès des étudiants.
- L'association BEAO (Bien Être Aux Orphelins) regroupant des professionnels de santé togolais (composée de médecins, d'internes en médecine, de pharmaciens, d'infirmiers...).

Pour cette mission, 2 groupes de 5 étudiants partiront un mois chacun, en juillet et en août, pour permettre l'accès à la santé aux populations des villages éloignés.

Au Togo, les actions seront organisées autour de cinq axes principaux :

- les consultations en coopération avec les médecins de BEAO ;
- l'ophtalmologie avec des lunettes apportées de France et fournies à la population ;
- la prévention sur différents thèmes dont notamment l'hygiène de l'eau, les médicaments de rue, gestes d'urgence ... ;
- la chirurgie ;
- l'échange interculturel entre 3 écoles françaises et 2 écoles togolaises.

La mission est donc d'intervenir dans des villages éloignés des centres de soin pour y effectuer des consultations gratuites, des analyses de laboratoire, des opérations chirurgicales et délivrer gratuitement des médicaments. Les actions présentées, étant gratuites, permettent un dépistage précoce des maladies.

Les étudiants de l'association demandent une subvention de 2 000 € à l'UFR Sciences Médicales pour aider au financement de leur projet.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Doyen soumet au vote des membres du Conseil la demande de subvention de 2 000 €.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Commission d'agrément des Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen donne la parole au Professeur Jean-Philippe JOSEPH pour introduire la commission d'agrément des maîtres de stage des universités – 2^{ème} cycle.

Cette commission se réunira désormais 2 fois dans l'année pour statuer sur les demandes et sera adossée à des Conseils d'UFR. La prochaine formation aura lieu le 12 septembre 2022.

Monsieur le Professeur Jean-Philippe JOSEPH présente les dossiers de demandes d'agrément des maîtres de stage des universités et instruits par le département de médecine générale, soit 2 nouvelles demandes d'agrément et 22 demandes de renouvellement.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil la validation de ces demandes d'agrément.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Sont agréés maîtres de stage des universités à l'issue de cette commission :

- Monsieur ALBAREL Christian
- Madame BERTHELOT-CALMELS Valérie
- Madame BESSON Laure
- Madame CALABET Ghislaine
- Monsieur CARRE Victor
- Madame COMBY-VIALLARD Marie
- Monsieur FAUCIE Alain
- Monsieur FAUCIE Philippe
- Madame GEHIN Rahma
- Monsieur GUILLE Jean-François
- Madame HAMON Isabelle
- Monsieur HAUSS Pierre
- Madame LACOSSE-TERRIN Sylvie
- Madame LE GLOANNEC Laure
- Monsieur MAGOT Laurent
- Monsieur MONTARIOL Yves
- Monsieur NGUYEN Than-Thanith
- Madame PERE-COMBY Isabelle
- Madame PICARD Sophie
- Madame PIERROU-JOURDAN Fabienne
- Monsieur PROTHON Emmanuel

- Monsieur PROUX Sébastien
- Monsieur REMARK François
- Monsieur TISNE Bertrand

Le compte-rendu de la commission d'agrément des maîtres de stage des universités figurera en annexe du présent compte-rendu.

6. Questions pédagogiques

➤ DFGSM 2 : UE « Soins et Hygiène »

Monsieur le Doyen donne la parole à Monsieur le Docteur Jean-Benoît CORCUFF concernant la création de l'unité d'enseignement « Soins et Hygiène » en DFGSM 2 à compter de la rentrée universitaire prochaine (*cf. pièce jointe*).

Monsieur le Docteur Jean-Benoît CORCUFF informe les membres du Conseil que 2 unités d'enseignement ont été ajoutées en PASS et LAS cette année, à savoir les UE optionnelles 28 et 29. Celles-ci donnent la possibilité aux étudiants ayant échoué en PASS ou LAS de s'orienter, via le dispositif de passerelle, vers des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Ces UE, principalement menées par des enseignants infirmiers, permettent une entrée en 2^{ème} année d'IFSI moyennant un stage long à effectuer durant l'été.

L'[arrêté du 21 décembre 2021](#) portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé prévoit une durée de 4 semaines pour le stage d'initiation en soins infirmiers et ce, à temps complet et de manière continue, dans un même établissement hospitalier.

Au vu des contraintes rencontrées actuellement pour la recherche de terrains de stages, la proposition suivante est apportée : créer une unité d'enseignement appelée « soins et hygiène », en 2^{ème} année, qui comprendrait les ED Hygiène et le stage infirmier de 2 semaines déjà existants auxquels serait ajoutée une formation théorique extraite des UE 28 et 29.

Cela permettrait une meilleure lisibilité notamment avec l'attribution d'une note globale pour cette UE et un enseignement commun à chaque étudiant tout en maintenant un stage d'initiation en soins infirmiers de 2 semaines (contrairement aux 4 semaines préconisées). Les étudiants aborderaient le stage de manière plus éclairée et bénéficieraient de connaissances en amont de celui-ci.

Les conditions de validation de cette unité d'enseignement seraient les suivantes :

- avoir obtenu une note de 10/20 pour la partie théorique (sur formatiole) ;
- une présence active à l'ED Hygiène ;
- le rapport de stage.

Monsieur le Docteur Jean-Benoît CORCUFF précise que la validation de cette UE par le Conseil d'UFR, avant le mois de juillet, permettrait de réduire le nombre de stages effectués en janvier prochain.

En effet, les admis, après les épreuves de 1^{er} groupe de PASS et de LAS, pourraient effectuer leur stage dès le mois de juillet comme c'est actuellement le cas pour les étudiants en provenance de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie. Ces étudiants seraient, à l'issue de leur admission au PASS, inscrits en DFGSM 2 afin de pouvoir établir une convention leur permettant d'effectuer leur stage en soins infirmiers soit sur Bordeaux soit dans des hôpitaux près de chez eux.

Cet enseignement sera également mis à disposition pour les étudiants de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. De même, il sera suivi par les étudiants de 2^{ème} année d'odontologie.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise que l'ED Hygiène sera quant à lui intégré aux ED de Séméiologie organisés au 1^{er} semestre et soumet au vote des membres du Conseil la création de cette nouvelle UE.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de contrôle des connaissances du diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil les modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances du diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièces jointes).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de contrôle des connaissances du Master Pharmacologie pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil les modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances du Master Pharmacologie pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièce jointe).

Le parcours « Bon usage du médicament » est supprimé, les parcours « Pharmaco-épidémiologie » et « Pharmacovigilance » restent quant à eux maintenus.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de contrôle des connaissances du diplôme du Master 2 Innovations en Santé pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil les modalités de contrôle des connaissances du Master 2 Innovations en Santé pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Point Parcours R2C

Monsieur le Doyen donne la parole au Professeur Pierre MERVILLE afin de faire un retour sur la commission de validation de l'UE Engagement dans le cadre du parcours de formation réunie le 31 mars 2022.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE annonce aux membres du Conseil qu'une grande majorité des dossiers a été validée durant cette commission.

Une interrogation subsiste pour le Master 1 dont la validation représente 40 points de parcours. En effet, habituellement le Master 1 est validé en cours de 6^{ème} année. Or, nous ne connaissons, à ce jour, le délai octroyé pour valider ce master. Les étudiants risquent de se trouver confrontés à un problème de timing entre la validation de celui-ci et la date limite d'envoi de leurs dossiers pour comptabilisation des points parcours.

Aussi, dans l'attente, les étudiants concernés sont vivement encouragés à effectuer leur stage d'été de recherche en dehors de la 5^{ème} et de la 6^{ème} année des études de médecine pour permettre une validation anticipée de leur Master 1.

Monsieur le Doyen précise qu'il s'agit d'un problème national. Une validation des 2 UER et la réalisation du stage de recherche avant la fin de la 6^{ème} année permettraient effectivement cette validation dans les temps.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que le problème est national et que des solutions sont à venir. Celles-ci seront évoquées et validées lors d'un prochain conseil d'UFR.

7. Troisième cycle

➤ DES de Neurochirurgie : changement de coordonnateur

Monsieur le Professeur Hugues LOISEAU souhaite quitter ses fonctions de coordonnateur du DES de Neurochirurgie pour la subdivision de Bordeaux et de coordonnateur local pour les internes dits « ancien régime ».
Monsieur le Professeur Jean-Rodolphe VIGNES occupera cette fonction de coordonnateur local.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de DU-DIU

- **Diplôme interuniversitaire maladies neurodégénératives à destination du personnel paramédical**

Monsieur le Professeur François TISON, responsable de ce diplôme pour notre université, demande l'ajout d'un co-responsable (**paragraphe 2**), le **Docteur Vincent PLANCHE**, à compter de la prochaine année universitaire 2022-2023.

- **Diplôme universitaire réactualisation des connaissances pour l'exercice de la profession de sage-femme**

Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ, responsable de ce diplôme, demande l'ajout d'un co-responsable, le **Professeur Loïc SENTILHES** à compter de la prochaine année universitaire 2022-2023.

Il souhaite également apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de la prochaine année universitaire 2022-2023 :

Modification du paragraphe 3-3 (enseignement théorique, petit 2) :

Il précise que **la présence est obligatoire** aux enseignements théoriques (cours, TP, ED).

Modification du paragraphe 6-1 (nombre de session) :

Il ajoute une **2^{ème} session** d'examens.

Modification du paragraphe 6-2 (nature des épreuves) :

L'examen consiste en un contrôle continu (stage) et une épreuve orale (**en présentiel ou distanciel**) sous forme d'un entretien.

Modification du paragraphe 6-3 (validation) :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne **à chaque épreuve**.

Modification du paragraphe 6-4 (dispositions prévues en cas d'échec) :

Le redoublement est autorisé **en cas d'échec à l'oral, d'absence en cours ou de non validation du stage**.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demande de suspension de DU-DIU

- **Diplôme d'université thérapies cognitives et comportementales**

Monsieur le Professeur BOUVARD, responsable de ce diplôme, souhaite que la suspension actuelle de l'enseignement de celui-ci soit prolongée durant la prochaine année universitaire 2022-2023.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

8. Questions diverses

➤ Remplacement des gardes des étudiants

Les élus étudiants interrogent les membres du Conseil sur un éventuel retour concernant les problèmes rencontrés pour les remplacements des gardes des étudiants et le recours au tirage au sort évoqués lors de la précédente séance.

Monsieur le Doyen informe les élus étudiants que le sujet a été soumis à Monsieur VICENTE, Directeur de l'AUFEMO, sans réponse à ce jour.

➤ Augmentation des coûts de transport des étudiants effectuant des stages hors CHU

Les élus étudiants souhaitent savoir si un dédommagement des frais de transport pour les étudiants effectuant des stages hors CHU est prévu. Dans le contexte actuel de l'augmentation des coûts et, en particulier de l'essence, ils craignent que la précarité étudiante ne s'accroisse démesurément.

Monsieur le Doyen informe les élus étudiants qu'aucun texte n'est actuellement paru à ce sujet. Cette question est à faire remonter par les élus étudiants à leurs représentants nationaux pour soumission au ministère. Le CHU ne peut anticiper ces mesures étant lui-même contraint aux textes réglementaires.

➤ Charte numérique pour les enseignements en visioconférence

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les membres du Conseil qu'il souhaite travailler sur une charte du numérique entre les enseignants et les étudiants. En effet, les enseignants se trouvent trop souvent confrontés à des écrans « noirs » et sans dénomination lors d'enseignements en distanciel.

Cette charte des bonnes pratiques leur permettrait de pouvoir identifier les étudiants connectés et, de ce fait, améliorerait l'interaction entre les parties.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Doyen précise que ce problème n'est pas spécifique à la Faculté de Médecine de Bordeaux et valide cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Prochaine réunion : Lundi 9 mai 2022

Bordeaux, le 11 avril 2022

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine